

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + Hebdos Saguenay-Lac-Saint-Jean

Retombée du Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean

CRÉATION D'UNE BLEUETIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Saint-Félicien, le 21 juin 2016. – Le député de Roberval, responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et premier ministre du Québec, Philippe Couillard, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Pierre Paradis, le député de Chicoutimi-Le Fjord, Denis Lemieux, au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Lawrence MacAulay, ont annoncé aujourd'hui la création d'une bleuetière d'enseignement et de recherche dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une aide financière de 42 600 \$ sera octroyée au projet par l'intermédiaire du Programme de développement sectoriel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant *Cultivons l'avenir 2*.

« Avec ses quelque 30 000 hectares en exploitation, le bleuets arrive au deuxième rang en importance quant aux revenus bruts issus des activités agricoles au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'agit donc d'une activité de développement économique importante pour notre région. Aujourd'hui, je suis fier d'annoncer la concrétisation de ce projet que notre gouvernement s'était engagé à réaliser il y a un an lors du Sommet économique. En permettant à l'industrie du bleuets de mettre en œuvre des projets de recherche à court et à long terme, c'est toute la compétitivité des entreprises régionales qui s'en trouve améliorée », a déclaré le premier ministre.

La bleuetière expérimentale sera établie sur le territoire géré par la Corporation d'aménagement forêt Normandin, organisme qui supervisera les travaux dans la MRC de Maria-Chapdelaine. Cet emplacement facile d'accès est représentatif des bleuetières de la région. Conformément aux exigences du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, les revenus générés par la vente des fruits récoltés sur place devront être réinvestis dans la bleuetière.

« Ce projet de recherche et d'enseignement est un bel exemple d'initiative pour mettre en valeur le potentiel agricole d'un territoire au bénéfice des producteurs, des transformateurs, des consommateurs et même des étudiants. Le développement et l'exploitation de cette installation cadrent bien dans les orientations gouvernementales ainsi que celles définies dans la planification stratégique du secteur québécois des bleuets sauvages », a ajouté M. Paradis.

Rappelons que le 18 juin 2015 s'est tenu à Alma le Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Pour l'occasion, des acteurs régionaux se sont réunis afin d'établir un constat commun sur les atouts et les leviers de développement de la région, et de cibler les champs d'intervention à mettre en priorité pour les dix prochaines années. Dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, un groupe de travail a été créé et quatre priorités ont été établies, soit la mise en place d'une bleuetière de recherche, le développement de la chaîne de valeur agricole de la gourgane, l'ajout d'une aide financière de 50 000 \$ pour la réalisation de projets de recherche dans la région et le déploiement régional de la stratégie de croissance du secteur biologique.

« Les différentes priorités établies dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire lors du Sommet imminent très bien. Aujourd'hui, je me réjouis de cette annonce qui démontre que

le Sommet économique amène des projets concrets, porteurs et uniques dans notre région. Cette bleuetière représente un projet mobilisateur qui fournit aux principaux acteurs du milieu une occasion de se concerter et de travailler au développement de ce secteur d'activité important pour notre région », a souligné M. Simard.

« La production canadienne du bleuët sauvage est la plus importante au monde. Le Gouvernement fédéral est fier de soutenir la création d'une bleuetière d'enseignement et de recherche qui permettra au secteur d'améliorer sa compétitivité et de répondre aux demandes croissantes des consommateurs pour des produits salubres et de grande qualité. Le fait d'allier l'enseignement et la recherche favorisera à coup sûr le transfert de connaissances auprès des producteurs et de la relève », a soutenu M. Lemieux.

Cultivons l'avenir 2

Cultivons l'avenir 2 est un accord conclu en 2013 pour lequel les gouvernements du Canada et du Québec ont réuni une enveloppe financière de 293 millions de dollars répartie sur une période de cinq ans. Cet accord permet d'appuyer des initiatives stratégiques en matière d'innovation, de compétitivité et de développement des marchés, et ce, tant au bénéfice du secteur agricole qu'au profit du secteur de la transformation alimentaire. Pour en savoir plus sur les programmes à frais partagés de *Cultivons l'avenir 2* qui sont mis en œuvre au Québec, on peut consulter le www.mapaq.gouv.qc.ca/cultivonslavenir2.

Pour obtenir plus de précisions sur les initiatives pancanadiennes liées à *Cultivons l'avenir 2*, les personnes intéressées peuvent visiter le site Internet www.agr.gc.ca/cultivonslavenir2. Pour en savoir plus sur les programmes à frais partagés de *Cultivons l'avenir 2* qui sont mis en œuvre au Québec, on peut consulter le www.mapaq.gouv.qc.ca/cultivonslavenir2.

- 30 -

Sources :

Harold Fortin
Porte-parole du premier ministre
Directeur des communications
Cabinet du premier ministre du Québec
Téléphone : 418 643-5321

Cabinet du ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Tél. : 418 380-2525

Relations avec les médias
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Ottawa (Ontario)
Tél. : 613 773-7972
Tél. : 1 866 345-7972
Suivez-nous sur Twitter : @AAC_Canada
Aimez-nous sur Facebook :
Agriculture Canada

Information :

Janick Gagné
Conseillère politique
Bureau du député de Dubuc
Téléphone : 418 544-8106

Cabinet du ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Tél. : 418 380-2525

Guy Gallant
Directeur des communications
Cabinet de l'honorable Lawrence MacAulay
Tél. : 613 773-1059